

GROUPE DE TRAVAIL MIXTE APN – AANC SUR L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE (EPE) Conditions opérationnelles

Objectif

Constituer un forum national pour utiliser et partager l'expertise et les connaissances techniques des Premières Nations en matière d'éducation de la petite enfance. Le groupe de travail préparera un rapport de synthèse.

Résultats et livrables

Une liste des livrables sera dressée par le groupe de travail qui préparera son plan de travail pour obtenir les résultats souhaités à court terme (avant le 31 mars 2017) et les résultats à long terme. Les principaux résultats attendus sont :

1. Déterminer les éléments requis pour appuyer le programme d'éducation de la petite enfance dans les écoles et pour les élèves des Premières Nations et formuler des recommandations à cet égard.
2. Examiner les différences régionales et les pratiques exemplaires en ce qui concerne la mise en œuvre de l'éducation de la petite enfance dans les écoles des Premières Nations.
3. Déterminer des moyens d'améliorer l'accès à une éducation de la petite enfance de qualité pour les élèves des Premières Nations.
4. Établir des liens entre le plan de travail et les livrables du programme d'apprentissage et de garde des enfants créé sous les auspices d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

**Note : Chaque groupe de travail mixte veillera à prendre en compte les besoins particuliers des communautés nordiques et des communautés éloignées lorsqu'il dressera son plan de travail et préparera ses livrables.*

Membres des groupes de travail et engagement

- Les membres du groupe de travail mixte seront recommandés par le Conseil national indien de l'éducation (CNIE), par l'Assemblée des Premières Nations (APN), par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et approuvés par le comité de travail mixte.
- Le groupe de travail mixte comptera un maximum de 10 membres régionaux (1 par région), de 2 membres de l'APN et de 8 membres d'AANC ou du gouvernement du Canada.
- Il est prévu que les membres du groupe de travail mixte aient des connaissances et des compétences en éducation de la petite enfance.
- Des présentateurs et des experts externes pourront occasionnellement être invités à participer aux travaux.
- Le groupe de travail mixte mènera ses activités et poursuivra ses objectifs dans une perspective nationale.

Présentation de rapports

Chaque groupe de travail mixte fera régulièrement rapport au comité de travail mixte sur les résultats et sur les livrables mutuellement convenus.

Dates des réunions

Les membres du groupe de travail mixte seront tenus de participer à 2 réunions nationales entre novembre 2016 et avril 2017. Le groupe de travail mixte se réunira sur une base continue en 2017-



2018. Le Secrétariat à l'éducation de l'APN et Éducation AANC auront la responsabilité de planifier le calendrier général des réunions. Les dates suivantes sont prévues à titre provisoire :

- 23 janvier (midi - 16 h 30) – 24 janvier (9 h - 16 h 30) (endroit à déterminer)
- 16 mars (9 h - 16 h 30) – 17 mars (9 h - 13 h) (endroit à déterminer)

